

CSA-D du 9 février : CARTE SCOLAIRE 2024

Madame La Dasen indique que l'objectif pour le Cantal est de suivre les directives nationales c'est à dire, se rapprocher des 24 élèves de moyenne par classe comme partout sur le territoire.

Nous lui rappelons de notre côté, que notre territoire cantalien de « moyenne montagne » avec des classes multi-niveaux est spécifique avec ses contraintes géographiques fortes.

Les différents représentants du personnel dans leurs déclarations liminaires revendiquent de sortir de ces directives nationales pour protéger nos territoires ruraux.

L'ensemble des représentants déplorent la décision absurde du CD15 votée le 18/12/2023 de fermer La Jordanne, deuxième plus gros collège du Cantal.

L'ensemble des représentants votent contre la carte scolaire 2024.

Voici son contenu :

13 Postes sont retirés cette année dans le 1 er degré !

Retraits	Reconductions	Ouvertures
-1 La Jordanne	-La Fontaine	+1 Drugeac
-1 Paul Doumer	-F Delmas	+1 Tivoli
-1 Ayrens	- Les Alouettes (0,5)	
-1 Boisset	-Chalinargues (PD)	+0,5 Mauriac FLE
-1 St Santin Cantalès	-Neussargues 0,5 ETP	+0,5 Chargé mission
-1 St Mamet	-Thiezac (PP)	auprès des IEN
-1 Sansac de M	-Laroquebrou/Val de C	+1 Enseignant référent
-1 Raulhac	Coordo C3	
-0,5 Naucelles	-0,5 occitan	
-1 Vic/Cère mater	-0,5 Conseiller de	
-1 Granges/Lanobre	prévention	
-1 Champagnac		
-1 Mauriac		
-0,625 Moussages		
-1 Allanche		
-1 Massiac		

Transferts entre établissements spécialisés et écoles :

-IME Mauriac 0,5 vers école Jules Ferry Mauriac

- ITEP de Polminhac 0,5 vers école Frères Delmas
- Externalisation transfert Collège de Vic vers Jeanne de la Treilhe
- IME de Marmanhac 0,5 vers Collège de La Jordanne

Madame La Dasen avec Madame l'IEN de Cantal Sud, nous annoncent la création d'une « direction commune » pour les écoles de St Santin et St Constant afin de faciliter le travail de partenariat initié.

Après avis émis par les représentants sur les implications de ce choix sur la perte d'un poste de direction et ses conséquences (salaire, évolution de carrière, risques indus en matière de sécurité avec deux sites écoles), l'administration décide de garder les deux postes de direction avec le moyen de 0,145 prévu en supplément pour expérimenter et tenter la répartition des tâches entre les deux directions.

La situation de l'école de Massiac a largement été débattue (problèmes de comptabilisation des TPS, taille des classes, problème de concurrence avec le privé).

Madame la Dasen indique que pour cette école, des ajustements pourront être amenés à la rentrée selon les effectifs de 0,5 à 1 ETP.

Carte scolaire 2nd Degré

Madame la Dasen précise que nous perdons 4 divisions mais qu'elle a pu obtenir des vigilances pour certains collèges notamment du fait que les effectifs recensés sur le terrain sont plus importants que ceux relevés par le rectorat. Les collèges de **Murat, Ydes, La vigière, La Ponétie** sont placés en vigilance. Demande effectuée pour Massiac et Laroquebrou également, non obtenue pour l'instant (à revoir).

Une discussion s'engage sur les HSA et HP, et les chefs d'établissements présents précisent que le rectorat de Clermont fait preuve d'une certaine souplesse quant à leurs répartitions ce qui permet de répondre au mieux aux besoins.

Pour finir un avis proposé par la CGT est voté à l'unanimité pour demander un calendrier clair et lisible du suivi de carrière et des perspectives offertes pour les collègues de la Jordanne.